



Charte des bénévoles du Sierre Blues Festival

“Bénévoles d’un jour, d’une semaine ou à l’année, votre investissement est incommensurable ! Une même passion vous réunit : le Sierre Blues Festival. Sans vous, rien ne serait possible. ”

Nous tenons à remercier tous nos bénévoles qui s’impliquent avec enthousiasme et fidélité durant le Sierre Blues Festival.

Le bénévolat est un engagement social gratuit. La personne qui s’engage choisit librement d’offrir une partie de son temps au Festival. Elle s’engage également à respecter les points de la charte qui suit.

I – Le Sierre Blues Festival et ses responsables s’engagent à :

- Accueillir et considérer le bénévole avec respect, comme un collaborateur à part entière.
- Lui offrir des conditions de collaboration saines et adaptées dans un climat de confiance mutuelle.
- Lui donner une information sur l’organisation du festival, ses objectifs, son fonctionnement et lui assurer une aide et un accompagnement sur le terrain.
- Lui donner les informations nécessaires par le biais de son responsable quant à l’activité qui lui est confiée et les règles à respecter.
- Prévoir la couverture des risques encourus dans l’exercice de ses fonctions durant le montage, la durée du Sierre Blues Festival et le démontage.

II- Le bénévole s’engage à :

- Accepter les principes du Sierre Blues Festival et l’aider à atteindre ses objectifs en se sentant responsable et solidaire de sa promotion et de son développement.
- S’inscrire pour une tranche de 4 heures au minimum pour chaque jour souhaité.
- Collaborer de manière constructive et respectueuse avec les autres bénévoles.
- **Être à l’heure et sobre** au rendez-vous qui lui est fixé.
(*En cas d’empêchement, le bénévole est tenu d’avertir l’organisation **au plus tôt** et essaie de trouver un remplaçant. Il doit impérativement avertir son responsable de tout changement.*)
- Assurer avec sérieux les activités qu’il a choisies ou qu’on lui a confiées, respecter les horaires et consignes donnés par les responsables.

- Se référer à son responsable pour toute question, remarque ou problématique rencontrées afin de trouver rapidement des solutions.
- Ne pas offrir de verre/entrée/nourriture/etc. au public ou même à des connaissances, ni de faire des prix préférentiels sans l'accord du responsable.
- Interdire l'accès à des personnes non-autorisées dans les zones réservées tels que le bar, le backstage, les containers et les lieux où est entreposé le matériel du festival.

III – Vos droits en tant que bénévole:

- Un T-shirt du Festival offert à porter au minimum durant le temps de bénévolat.
- Une carte **cashless** d'une valeur de CHF 20.00 par jour de travail.
- Un rabais de 10% au stand de merchandising.

IV – Vos obligations en tant que bénévole:

- Avoir lu et approuvé la présente charte.
- Se conformer aux obligations spécifiques du poste dont vous avez pris la responsabilité.
- Être sorti de l'école obligatoire, être âgé de 16 ans révolus (18 ans pour travailler au bar ou dans les stands de vente).
- Disposer d'une assurance responsabilité civile et avoir une assurance accident.

V – Les interdictions :

- D'abuser du bar, de la restauration, des services, du personnel ou du matériel du festival.
- De faire entrer des objets interdits dans l'enceinte du festival au même titre que le public (armes, produits de consommation, animaux, etc.).
- De consommer de l'alcool durant le service au bar.
- De servir de l'alcool aux mineurs ou aux personnes en état d'ébriété.

VI – Dispositions finales :

Le bénévole déclare avoir lu, compris et approuvé la présente charte et s'engage à la respecter lors de son engagement durant le Sierre Blues Festival de l'année en cours.